



Développer un projet artistique et culturel

Direction de la Culture et du Tourisme

Département de la Vienne
05 49 55 66 60
dac@departement86.fr

Définition et enjeux publics

Le soutien à la vie culturelle est un domaine d'action prioritaire pour le Département de la Vienne qui contribue ainsi au développement de son territoire en offrant un environnement ouvert à l'initiative, à la dynamique collective et à la créativité.

Il accompagne les événements culturels dans les domaines du spectacle vivant, des expositions, arts visuels, du patrimoine, du livre, de la lecture ou de la médiation artistique et culturelle. En complément, promoteur de manifestations culturelles, il assure notamment la mise en œuvre et la programmation d'un festival d'été reposant sur la gratuité, la proximité, le partage et l'itinérance sur les territoires.

Les bénéficiaires

Communes et EPCI

Les opérations concernées

- Aide aux projets artistiques et culturels : festivals, saisons, expositions, événements ponctuels, stages/ateliers
- Aide à l'accueil d'un spectacle professionnel (aide à la diffusion culturelle jeune et tout public)
- Accompagnement et soutien technique des communes pour l'accueil d'un concert du Festival Les Heures Vagabondes de la Vienne

L'accompagnement proposé

- Conseil sur les procédures d'aide financière et accompagnement dans la démarche de demande
- Conseil et accompagnement technique
- Offre annuelle de spectacles professionnels pour le jeune public

Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact, 1^{er} entretien
- Information, conseil, présentation des procédures, démarches et possibilités techniques

Définition et formalisation du besoin

- Présentation des outils financiers mobilisables
- Conseil sur l'adéquation des projets avec les dispositifs

Accompagnement ciblé

- Orientations sur la définition de la programmation
- Apport d'un appui technique pour la finalisation du projet sous ses différents aspects (accueil, technique et sécurité, mobilisation des bénévoles)

Les guides de référence

- Règlement départemental culturel
- Spectacles labellisés diffusion culturelle jeune public
- Appels à projets des partenaires